



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Fiche d'information pour la presse
Copenhague, 7 septembre 2012

Comité régional de l'OMS pour l'Europe : session de 2012

Chaque automne, les sessions annuelles du Comité régional de l'OMS pour l'Europe réunissent des ministres de la Santé, des décideurs de haut niveau dans le domaine de la santé, des organisations non gouvernementales, la société civile et des universitaires pour examiner des dossiers qui concernent la santé des populations européennes.

Le Comité régional est l'organe décisionnel de l'OMS pour la Région européenne. Sa session permet de réunir des délégations de l'ensemble des 53 États membres qui composent la Région européenne de l'OMS.

L'objectif principal du Comité régional est de déterminer les politiques régionales et de superviser les activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Il fait également office de forum pour la coopération régionale et permet à l'OMS/Europe de mieux servir ses États membres.

Lors des sessions du Comité régional, l'OMS/Europe organise des séances plénières pour aborder des questions d'intérêt mondial et régional, et faciliter l'interaction des pouvoirs publics, des experts de l'OMS, des partenaires et des observateurs. Des séances d'information technique, des tables rondes d'experts et des conférences de presse axées sur des thèmes intéressant la santé et importants pour la Région sont également organisées à cette occasion.

Quand, où et qui ?

La soixante-deuxième session du Comité régional aura lieu du 10 au 13 septembre à St Julian's (Malte). Jusqu'à 300 délégués originaires de toute la Région européenne de l'OMS doivent participer à cet événement. Parmi ceux-ci figurent des délégations des pays, ainsi que des observateurs d'autres organisations intergouvernementales telles que la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que des représentants de diverses organisations de la société civile.

Les délégations nationales se composent généralement du chef de délégation (généralement le ministre de la Santé, le sous-ministre de la Santé ou le chef du service des relations internationales) et d'un maximum de 10 membres.

Les sessions annuelles du Comité régional ont lieu soit au siège de Copenhague de l'OMS/Europe (Danemark), soit dans un autre pays de la Région. Les deux dernières réunions ont eu lieu à Bakou (2011) et à Moscou (2010). Pour une liste complète des précédentes sessions du Comité régional, veuillez consulter le site Web de l'OMS/Europe : (<http://www.euro.who.int/fr/who-we-are/governance/regional-committee-for-europe/past-sessions>).

L'OMS/Europe travaille en étroite collaboration avec le pays hôte pour organiser la session du Comité régional à Malte et faciliter la participation des différentes parties prenantes.

À l'ordre du jour

Au cours de la session du Comité régional à Malte, les délégations se prononceront sur des dossiers politiques majeurs liés aux activités futures de l'OMS dans la Région européenne qui, d'ailleurs, seront mises en œuvre par l'OMS/Europe. La gestion et l'organisation de l'OMS et de son Bureau régional de l'Europe seront également abordées. Les principales thématiques inscrites cette année à l'ordre du jour de la session sont notamment les suivantes :

- le nouveau cadre politique européen de la santé et du bien-être, Santé 2020, et la stratégie correspondante ;
- le Plan d'action européen pour le renforcement des capacités et services de santé publique ;
- la stratégie et le plan d'action pour vieillir en bonne santé en Europe 2012-2020 ;
- la cohérence stratégique des activités de l'OMS/Europe :
 - la stratégie de pays du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe 2012-2014 ;
 - la nouvelle stratégie européenne relative aux bureaux géographiquement dispersés ;
- la réforme de l'OMS :
 - le projet de douzième programme général de travail 2014-2019 ;
 - le projet de budget programme mondial 2014-2015 et la perspective européenne ;
 - l'impact de la réforme de l'OMS sur les activités de l'OMS/Europe.

La liste des points inscrits à l'ordre du jour, les documents d'accompagnement, les projets de résolution et les informations de référence sont disponibles en ligne dans les quatre langues de travail de l'OMS/Europe (allemand, anglais, français et russe) sur son site consacré au Comité régional de l'Europe (<http://www.euro.who.int/fr/who-we-are/governance/regional-committee-for-europe/sixty-second-session>). Nous nous permettons de vous faire remarquer que les projets de résolutions sont susceptibles d'être révisés avant leur adoption officielle par le Comité lors des débats engagés en séances plénières.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Ina Parvanova
Conseillère régionale en communication
OMS/Europe
Tel.: +45 39 17 12 31, +45 21 19 43 74
(portable)
Courriel : tpr@euro.who.int

Liuba Negru
Chargée des relations avec les médias
OMS/Europe
Tel.: +45 39 17 13 44, +45 20 45 92 74
(portable)
Courriel : lne@euro.who.int